

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1611**9 novembre 2002****SOMMAIRE**

2SDA, Statistical Studies and Data Analysis, Luxembourg	77305	Drake Assessment & Technologies, S.à r.l., Luxembourg	77297
ADT Finance S.A., Luxembourg	77306	Drake IT Technologies, S.à r.l., Luxembourg	77301
ADT Finance S.A., Luxembourg	77306	Drake IT Technologies, S.à r.l., Luxembourg	77301
ADT Luxembourg S.A., Luxembourg	77310	Drake IT Testing, S.à r.l., Luxembourg	77300
ADT Luxembourg S.A., Luxembourg	77310	Drake IT Testing, S.à r.l., Luxembourg	77300
ADT Luxembourg S.A., Luxembourg	77310	Drake Solutions, S.à r.l., Luxembourg	77298
AFICO, Administration and Finance Corporation S.A.H., Luxembourg	77291	Drake Solutions, S.à r.l., Luxembourg	77298
Alcyon 2005 Fund, Sicav, Luxembourg	77284	Drake Training & Developments, S.à r.l., Luxembourg	77299
Aldea S.A., Luxembourg	77303	Drake Training & Developments, S.à r.l., Luxembourg	77299
Aldea S.A., Luxembourg	77303	Egerton Holding S.A., Luxembourg	77284
Anluko S.A.	77302	Egerton Holding S.A., Luxembourg	77284
B.C.I., S.à r.l., Bettange-sur-Mess	77292	Egerton Holding S.A., Luxembourg	77284
Barem Equity S.A., Luxembourg	77284	Electricité Innolux S.A., Luxembourg	77318
Beans S.A., Luxembourg	77283	Elliott-Automation Continental S.A.H., Luxembourg	77305
Bicarleri S.A., Itzig	77317	Eumarco S.A., Luxembourg	77302
Blue Ice S.A., Luxembourg	77299	Eurinvest Holding S.A., Luxembourg	77285
Bunker Lux S.A., Luxembourg	77308	Euro Traders S.A., Howald	77303
Bunker Lux S.A., Luxembourg	77308	EuroEnergie, S.à r.l., Godbrange	77294
Bureau Technique BIA, S.à r.l., Bettange-sur-Mess	77290	Euroman S.A., Luxembourg	77309
Butros Financial Development S.A., Luxembourg	77315	European Dredging Company S.A., Luxembourg	77302
Cefip S.A., Luxembourg	77295	Financière Mac-Jash S.A., Luxembourg	77320
Cemene G.E.I.E., Luxembourg	77305	Finplus Holding S.A., Luxembourg	77290
Citi Investments S.A., Luxembourg	77300	Fondex Holding S.A., Luxembourg	77297
Codralux S.A., Luxembourg	77296	Frankfurt-Trust Invest Luxembourg AG, Luxembourg	77301
Colfin S.A. Holding, Bettange-sur-Mess	77288	Frebela S.A., Luxembourg	77306
Compagnie Internationale de Cultures «Intercultures» S.A.H., Luxembourg	77292	Fundamentum Asset Management S.A.	77291
CREDEMLUX, Credem International (Lux) S.A., Luxembourg	77327	Fundamentum Asset Management S.A.	77291
CREDEMLUX, Credem International (Lux) S.A., Luxembourg	77328	Gefpart S.A., Luxembourg	77287
Dana Services, S.à r.l., Luxembourg	77326	Gefpart S.A., Luxembourg	77288
Demifin S.A., Luxembourg	77289	Green Brook Soparfi, S.à r.l., Munsbach	77293
Die.Far S.A., Luxembourg	77285	Holdex Holding S.A., Luxembourg	77297
Die.Far S.A., Luxembourg	77287	Interguard S.A., Luxembourg	77327
Dragonera S.A., Luxembourg	77283	International Antigua S.A., Luxembourg	77309
Drake Assessment & Technologies, S.à r.l., Luxembourg	77297	Interparfin S.A.H., Luxembourg	77307
		Italfortune International Advisors S.A., Luxembourg	

bourg	77309	Nomex Holding S.A., Luxembourg	77298
K.I.Z. Luxembourg S.A., Luxembourg	77308	Orex Holding S.A., Luxembourg	77298
Key Investments, S.à r.l., Luxembourg	77326	P.I. Eastern Europe S.A., Luxembourg	77328
La Paloma, S.à r.l., Luxembourg	77303	Pashmin'Art S.A., Luxembourg	77310
Lago Ladoga Investments S.A., Luxembourg	77296	Phantex Holding S.A., Luxembourg	77298
Lago Ladoga Investments S.A., Luxembourg	77296	Philippe Dupré S.A. Holding, Luxembourg	77287
LLEDG, S.à r.l., Luxembourg	77282	Polcevera S.A., Luxembourg	77301
Locamar S.A., Luxembourg	77302	Renaissance Cruises S.A., Luxembourg	77304
Locomotive Holding S.A., Luxembourg	77287	Renaissance Cruises S.A., Luxembourg	77304
Locomotive Holding S.A., Luxembourg	77288	Sacci Financière S.A., Luxembourg	77287
Lopes Frères, S.à r.l., Hagen	77311	Sober International S.A., Luxembourg	77296
Luxembourg Marine Services S.A., Luxembourg	77304	Socfinasia S.A.H., Luxembourg	77292
M.P.A. Invest S.A.H., Bettange-sur-Mess	77290	Société Financière Luxembourgeoise «Socfinal»	
(La) Maison du Riz, S.à r.l., Bettembourg	77305	S.A.H., Luxembourg	77294
Maisons Ariane S.A.	77286	Société Financière Luxembourgeoise «Socfinal»	
Mangrove Capital Partners S.A., Luxembourg	77295	S.A.H., Luxembourg	77294
Marex Holding S.A., Luxembourg	77297	Solex Holding S.A., Luxembourg	77299
Maskit, S.à r.l., Luxembourg	77307	Tamana Holding S.A., Luxembourg	77307
Mawysfin International S.A.H., Luxembourg	77290	Union International Consulting, S.à r.l., Mersch ..	77293
Midway S.A., Luxembourg	77283	Union International Consulting, S.à r.l., Mersch ..	77293
Midway S.A., Luxembourg	77283	Union International Consulting, S.à r.l., Mersch ..	77293
Moffitz S.A.H., Luxembourg	77289	V 8 S.A., Luxembourg	77323
New Line, S.à r.l., Luxembourg	77286	White Fairy Holding S.A., Luxembourg	77313
Newgeneration 3000 S.A., Luxembourg	77300		

LLEDG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 85.216.

Assemblée générale extraordinaire

Liste de présence

Monsieur Tscherepow Léo: 100 parts sociales

L. Tscherepow.

Assemblée générale extraordinaire du Procès-Verbal de la S.à r.l.

L'an 2002, le 4 octobre, à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société LLEDG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro B 85.216.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Léo Tscherepow.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Grigorij Kail.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Lex Thielen.

Les associés présents à l'assemblée et le nombre de parts possédées par chacun d'eux sont les suivantes:

Monsieur Léo Tscherepow: 100 parts sociales

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A.- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement, tel qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

B.- Que l'intégralité du capital étant représenté, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et décide avant toute autre décision de

1) Nommer Monsieur Grigorij Kail, étudiant, domicilié 1, rue Jos Sunnen, L-5855 Hesperange, gérant administratif.

Résolution unique

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer comme gérant administratif Monsieur Grigorij Kail.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

L. Tscherepow / G. Kail / M^e L. Thielen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 11, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73451/318/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

MIDWAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 78.338.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 13 avril 2001.

Le bilan et l'annexe établis au 31 décembre 2001, ainsi que les informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 96, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MIDWAY S.A.

Signature

(72658/255/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

MIDWAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 78.338.

Madame Antonella Bocci, employée privée, demeurant à L-2723 Howald, 2, rue Eugène Welter, a été nommée administrateur avec effet au 12 juillet 2002, en remplacement de Monsieur Alain Küpper, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MIDWAY S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 96, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72659/255/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

BEANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 83.185.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 30 septembre 2002 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante statuant sur les comptes au 31 décembre 2002. Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2002, vol. 574, fol. 94, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73259/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

DRAGONERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.
R. C. Luxembourg B 72.966.

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 28 décembre 2001

Suite à la démission de Monsieur Nicolo' Flavio Ingargiola de ses fonctions d'administrateur de la société, avec effet immédiat, les administrateurs restants en fonction se sont réunis pour coopter un nouvel administrateur.

Il est décidé de coopter Monsieur Simon Tortell, administrateur de sociétés demeurant à Malte comme nouvel administrateur avec effet immédiat jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui procédera à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2001.

DRAGONERA S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 10, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73409/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

EGERTON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 73.112.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2002, vol. 574, fol. 81, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2002.

Signatures.

(73140/536/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

EGERTON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 73.112.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2002, vol. 574, fol. 81, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2002.

Signatures.

(73141/536/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

EGERTON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 73.112.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2002, vol. 574, fol. 81, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2002.

Signatures.

(73142/536/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2002.

BAREM EQUITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 85.065.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 30 septembre 2002 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante statuant sur les comptes au 31 décembre 2002. Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2002, vol. 574, fol. 94, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73260/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

ALCYON 2005 FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11-13, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 74.675.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2002, vol. 136S, fol. 43, case 12, que la société ALCYON 2005 FUND a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2002.

J. Elvinger.

(73305/211/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

EURINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 6.025.

Les comptes annuels aux 28 février 2002 et 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 octobre 2002, vol. 575, fol. 5, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 2002

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration en fonction pendant l'exercice 2002 est composé comme suit:

- Mangen Fons, Réviseur d'Entreprises, 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck
- Reuter-Bonert Carine, Employée Privée, 5, rue des Champs, L-3332 Fennange
- Antoine Jean-Hugues, Comptable, demeurant à 19, rue du Faing, B-6810 Jamoigne

Commissaire aux Comptes

Le Commissaire aux Comptes en fonction pendant l'exercice 2002 est M. Maqua Dominique, Comptable, demeurant à 2, rue Grande, B-6767 Torgny pour une durée de six ans.

Répartition du résultat de l'exercice

Pour l'exercice se terminant au 28 février 2002 la répartition bénéficiaire a été comme suit:

- Allocation à la réserve légale	EUR 1.053,24
- Report à nouveau	EUR 6.864.724,55
	EUR 6.865.777,79

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen

Administrateur

(73264/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

DIE.FAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 48.455.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, le vendredi 27 septembre 2002, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 24 juin 2002 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée prend acte de et accepte les demandes de Madame Rachel Szymanski et de Monsieur Maurizio Cottella de ne pas renouveler leur mandat d'Administrateur lors de la présente assemblée. Les copies des lettres de démissions resteront annexées au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de -1- (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 4 octobre 2002.

Le Conseil d'Administration

S. Vandi / J.-P. Fiorucci

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 11, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73276/043/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

MAISONS ARIANE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 68.570.

Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MAISONS ARIANE S.A.

Sont présents:

Les actionnaires de la Société MAISONS ARIANE S.A.,
représentés à la présente assemblée par Madame Christine Morvan.

Tous les actionnaires étant présents, ou représentés, la séance est déclarée ouverte et les formalités de convocation à la présente assemblée considérées comme régulièrement effectuées.

Madame Maisy Colas est nommée aux fonctions de Président,

Monsieur Roland Lang aux fonctions de secrétaire respectivement

Monsieur Jeannot Alberty aux fonctions de scrutateur.

Madame Maisy Colas procède à la lecture de l'ordre du jour, qui est le suivant:

1. Conversion du capital social actuellement exprimé en Francs luxembourgeois (LUF) en euros.
2. Augmentation du capital dans le cadre du capital autorisé par la loi, relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.
3. Adaptation de la mention du capital social et suppression de la valeur nominale des actions, comme suit:

«Le capital social de la société est fixé à soixante-deux mille cinq cent euros (EUR 62.500,-) représenté par deux mille cinq cent (2.500) actions sans désignation de valeur nominale entièrement libérées» en remplacement de «Le capital social est fixé à deux millions cinq cent mille francs (2.500.000,- frs) divisé en deux mille cinq cent actions de mille francs (1.000,- frs) chacune.»

Après exposé par le président, les différents points sont mis aux voix:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social actuellement en francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de cinq cent vingt-six euros et soixante-deux cents (526,62) pour le porter de son montant actuel de soixante et un mille neuf cent soixante-treize euros et trente-huit cents (61973,38) à soixante deux mille cinq cent euros (62.500,-) par incorporation de bénéfices reportés.

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions et d'adapter l'article 3 des statuts afférents aux mentions du capital pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à soixante-deux mille cinq cent euros (EUR 62.500,-) représenté par deux mille cinq cent (2.500) actions sans désignation de valeur nominale entièrement libérées.»

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Madame Maisy Colas constatant que l'ordre du jour est épuisé procède à la clôture de la présente assemblée.

Fait à Pétange, le 30 avril 2002.

M. Colas / J. Alberty / R. Lang / C. Morvan

Le président / Le scrutateur / Le secrétaire / Les actionnaires ou leur représentant

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 70, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73266/753/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

NEW LINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 32.036.

Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 30 juillet 2002

Les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Monsieur Max Schabes est nommé co-gérant de la société
2. Le siège social de la société a été transféré du 52, Grand-rue, L-1660 Luxembourg au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 8, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73371/799/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

SACCI FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 77.290.

—
Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 11, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2002.

(73269/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

DIE.FAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 48.455.

—
Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 11, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2002.

(73270/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

LOCOMOTIVE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 71.077.

—
Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 11, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2002.

(73273/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

GEFPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 66.324.

—
Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 11, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2002.

(73274/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

PHILIPPE DUPRE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 13.483.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2002, vol. 14CS, fol. 50, case 1, que la société PHILIPPE DUPRE S.A. HOLDING a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2002.

J. Elvinger.

(73308/211/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

GEFPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 66.324.

L'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg le 28 août 2002, a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte de la cooptation de Monsieur Pietro Zavattaro en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Giovanni Pallavidino, démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 29 août 2001. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Pietro Zavattaro en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date de ce jour. L'assemblée prend acte et accepte la demande de Monsieur Maurizio Cottella de ne pas renouveler son mandat d'administrateur pour le prochaine exercice. L'Assemblée décide donc de nommer pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Pietro Zavattaro, demeurant à Via Varvena 9, Valmadonna - Alessandria (AL), Italie;
- Madame Eleonora Zavattaro, demeurant à Via Varvena 9, Valmadonna - Alessandria (AL), Italie;
- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de -1- (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 4 octobre 2002.

Le Conseil d'Administration

P. Zavattaro / E. Zavattaro / S. Vandì

Président / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 11, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73277/043/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

COLFIN S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 17.430.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Signature

L'administrateur-délégué

(73293/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

LOCOMOTIVE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 71.077.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le jeudi 26 septembre 2002, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte de la cooptation de Monsieur Pierre Bouchoms en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Roberto Brero, Administrateur démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 17 août 1999. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Pierre Bouchoms en qualité d'Administrateur de la société.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 24 mai 2001 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée prend acte de et accepte les demandes de Madame Rachel Szymanski et de Monsieur Pierre Bouchoms de ne pas renouveler leur mandat d'Administrateur lors de la présente assemblée.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandt, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de -1- (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 4 octobre 2002.

Le Conseil d'Administration

S. Vandt / J.-P. Fiorucci

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 11, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73278/043/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

DEMIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 68.270.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le vendredi 27 septembre 2002, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 29 avril 2001 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Carmine De Vizia, industriel, demeurant à Turin (Italie)
- Monsieur Nicola De Vizia, employé, demeurant à Turin (Italie)
- Monsieur Mikhael Mirilashvili, entrepreneur, demeurant à St. Petersburg, Administrateur
- Monsieur Semen Livshits, entrepreneur, demeurant à St. Petersburg, Administrateur

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, le Commissaire suivant:

- la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEIL S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en tant que Commissaire.

Les mandats ainsi conférés prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 4 octobre 2002.

Pour le Conseil d'Administration

C. De Vizia

Président

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 11, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73280/043/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

MOFFITZ S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 13.374.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2002, vol. 14CS, fol. 50, case 2, que la société MOFFITZ S.A. a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2002.

J. Elvinger.

(73309/211/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

FINPLUS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 51.767.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 septembre 2002 que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandt, employé privé, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;

- Madame Rachel Szymanski, employée privée, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;

- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2002.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de -1- (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire. Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2002.

Luxembourg, le 4 octobre 2002.

FINPLUS HOLDING S.A.

S. Vandt / P. Bouchoms

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 11, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73281/043/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

M.P.A. INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 47.901.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Signature

L'administrateur-délégué

(73294/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

BUREAU TECHNIQUE BIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 14.674.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Signature

La gérante

(73295/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

MAWYSFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 67.074.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2002, vol. 14CS, fol. 49, case 12, que la société MAWYSFIN INTERNATIONAL S.A. a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2002.

J. Elvinger.

(73310/211/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

FUNDAMENTUM ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 63.825.

La société coopérative BANQUE RAIFFEISEN, établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 20.128, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonction, dénonce avec effet immédiat le siège social de la société FUNDAMENTUM ASSET MANAGEMENT à L-2134 Luxembourg, 48-50, rue Charles Martel.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour BANQUE RAIFFEISEN

Signature

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 9, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73282/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

FUNDAMENTUM ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 63.825.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 26 août 2002 à Luxembourg

- L'assemblée générale donne décharge à Monsieur Armand Weis, demeurant à L-5322 Contern, 4, op der Haangels pour l'exercice de ses fonctions et prend acte de sa démission du conseil d'administration avec effet immédiat, intervenue en date du 26 août 2002;

- L'assemblée générale donne décharge à Monsieur Jacques Mangen, demeurant à L-8551 Noerdange, 25 op der Gare, pour l'exercice de ses fonctions et prend acte de sa démission du conseil d'administration avec effet immédiat, intervenue en date du 26 août 2002;

- L'assemblée générale donne décharge à Monsieur Alphonse Sinnes, demeurant à L-8356 Garnich, 21, rue des Champs, pour l'exercice de ses fonctions et prend acte de sa démission du conseil d'administration avec effet immédiat, intervenue en date du 26 août 2002;

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour les administrateurs sortants

Signature

Un Mandataire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 9, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73283/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

AFICO, ADMINISTRATION AND FINANCE CORPORATION, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 5.920.

Constituée suivant acte reçu par M^e Pierre Metzler, Notaire de Résidence à Grevenmacher, le 9 octobre 1959, publié au Mémorial C 74 du 3 novembre 1959, statuts modifiés suivant acte reçu par M^e Joseph Gloden, Notaire de résidence à Grevenmacher, le 14 décembre 1983, publié au Mémorial C n° 11 du 14 janvier 1984, statuts modifiés selon acte reçu par M^e Jacques Delvaux, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 29 novembre 1988 et publié au Mémorial C n° 56 du 4 mars 1989. Statuts modifiés le 16 novembre 1999, publiés au Mémorial, Recueil C n° 64 du 19 janvier 2000.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 18 juin 2002***2. Modification de la composition du conseil d'administration**

Monsieur Louis Jeanmart ayant présenté sa démission de son poste d'administrateur, le Conseil décide de coopter Monsieur Marc Hubert pour achever le mandat en cours.

De ce fait la signature de Monsieur Hubert sera déposée auprès des organismes bancaires et sera valable conjointement avec celle d'un autre administrateur.

le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 6, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73285/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

SOCFINASIA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 10.534.

Constituée par acte passé devant M^e Wurch, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, le 20 novembre 1972, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 9 du 16 janvier 1973.

Statuts modifiés par acte passé devant M^e Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette:

- le 22 janvier 1985, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 58 du 26 février 1985;

- le 7 mars 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 203 du 24 juillet 1989;

- le 20 octobre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 44 du 30 janvier 1993.

Statuts modifiés par acte passé devant M^e Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg:

- le 20 octobre 1998, publié au Mémorial, Recueil C n° 6 du 6 janvier 1999.

Statuts modifiés le 19 octobre 1999, publié au Mémorial, Recueil C n° 25 du 8 janvier 2000.

Statuts modifiés par acte passé devant M^e Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg:

- le 17 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil C n° 348 du 12 mai 2001;

- le 10 juillet 2001, publié au Mémorial, Recueil C n° 28 du 7 janvier 2002.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 18 juin 2002

2. Modification de la composition du conseil d'administration

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Marc Hubert en tant que Directeur Administratif et Financier en lieu et place de Monsieur Daniel-Louis Deleau qui prend sa retraite.

De ce fait, la signature de M. Hubert sera déposée auprès des organismes bancaires et sera valable conjointement avec celle d'un administrateur.

D'autre part, le Conseil décide d'appeler Monsieur Daniel-Louis Deleau aux fonctions d'administrateur, tenu compte de ces états de service et de son expérience. Le Conseil proposera donc à la prochaine assemblée générale d'augmenter le nombre d'administrateurs de 6 à 7 et de ratifier la nomination de Monsieur Deleau.

le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 6, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73284/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

B.C.I., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 20.478.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Signature

Un gérant

(73296/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE CULTURES «INTERCULTURES», Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 6.225.

Constituée par acte passé devant M^e Charles-Joseph Michels, notaire de résidence à Luxembourg et M^e Jean-Pierre-Léon-Georges Bourg, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, le 22 décembre 1961, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 6 du 24 janvier 1962.

Statuts modifiés suivant acte passé devant M^e Charles-Joseph Michels, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 mars 1962, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 27 du 7 avril 1962 et aux annexes du Moniteur Belge du 30 juin 1965, n° 21377 et 21378.

Statuts modifiés suivant acte passé devant M^e Jacques Delvaux notaire de résidence à Esch-sur-Alzette:

- le 16 décembre 1987, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 75 du 22 mars 1988;

- le 30 mars 1995, publié au Mémorial, Recueil C n° 193 du 28 avril 1995;

- le 23 mai 1995, publié au Mémorial, Recueil C n° 443 du 9 septembre 1995;

Statuts modifiés suivant acte passé devant M^e Jacques Delvaux notaire de résidence à Luxembourg:

- le 24 mars 1998, publié au Mémorial, Recueil C n° 263 du 21 avril 1998.

- le 10 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil C n° 627 du 3 septembre 1998.

Statuts modifiés le 19 octobre 1999, publiés au Mémorial, Recueil C n° 23 du 7 janvier 2000.

Statuts modifiés suivant actes passés devant M^e Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg:

- le 17 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil C n° 344 du 11 mai 2001;

- le 13 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil C n° 908 du 23 octobre 2001;

- le 21 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil C n° 1184 du 18 décembre 2001;

- le 10 juillet 2001, publié au Mémorial, Recueil C, n° 26 du 5 janvier 2002.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 18 juin 2002

2. Divers

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Marc Hubert en tant que Directeur Administratif et Financier en lieu et place de Monsieur Daniel-Louis Deleau qui prend sa retraite.

De ce fait, la signature de M. Hubert sera déposée auprès des organismes bancaires et sera valable conjointement avec elle d'un autre administrateur.

le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 6, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73286/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

GREEN BROOK SOPARFI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 81.531.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 7 octobre 2002..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(73336/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

UNION INTERNATIONAL CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7515 Mersch, 5, rue Comte d'Autel.

R. C. Luxembourg B 38.231.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2002, vol. 574, fol. 88, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2002.

Signature

Mandataire

(73337/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

UNION INTERNATIONAL CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7515 Mersch, 5, rue Comte d'Autel.

R. C. Luxembourg B 38.231.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2002, vol. 574, fol. 88, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2002.

Signature

Mandataire

(73338/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

UNION INTERNATIONAL CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7515 Mersch, 5, rue Comte d'Autel.

R. C. Luxembourg B 38.231.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2002, vol. 574, fol. 88, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2002.

Signature

Mandataire

(73339/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

EuroEnergie, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6170 Godbrange, 6, rue Semecht.
R. C. Luxembourg B 60.287.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2002, vol. 574, fol. 88, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} octobre 2002.

Signature

Mandataire

(73342/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

SOCIETE FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE «SOCFINAL», Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 5.937.

Constituée suivant acte reçu par M^e Paul Wurth, Notaire de résidence à Luxembourg-Eich et M^e Charles Funck, Notaire de résidence à Junglinster, le 5 décembre 1959, publié au Mémorial, Recueil Spécial C 84 du 22 décembre 1959 et au Moniteur Belge du 1^{er} octobre 1960, n° 26654.

Statuts modifiés suivant actes reçus par Maître C. Funck et P. Wurth:

- le 15 mai 1962, publié au Mémorial C 51 du 20 juin 1962 et au Moniteur Belge du 23 juin 1962, n° 18.409-410;
- le 19 mai 1964, publié au Mémorial C 57 du 22 juin 1964 et au Moniteur Belge du 18 juillet 1964, n° 24.112-113.

Statuts modifiés suivant actes reçus par M^e Jacques Delvaux, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette:

- le 22 janvier 1985, publié au Mémorial C 51 du 22 février 1985 et au Moniteur Belge du 10 mai 1985, n° 850.510-513;

- le 24 juin 1987, publié au Mémorial C 302 du 27 octobre 1987 et au Moniteur Belge n° 102 du 17 octobre 1987;

- le 7 mars 1989, publié au Mémorial C 188 du 8 juillet 1989 et au Moniteur Belge n° 900 510-445 du 10 mai 1990.

Statuts modifiés le 19 octobre 1999, publié au Mémorial C 25 du 8 janvier 2000.

Statuts modifiés suivant actes reçus par M^e Jacques Delvaux, Notaire alors de résidence à Luxembourg:

- le 14 décembre 1999, publié au Mémorial C 159 du 21 février 2000;

- le 7 novembre 2000, publié au Mémorial C 370 du 18 mai 2001;

- le 10 juillet 2001, publié au Mémorial C 141 du 25 janvier 2002.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 16 mai 2002

2. Divers

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Marc Hubert en tant que Directeur Administratif et Financier en lieu et place de Monsieur Daniel-Louis Deleau qui prend sa retraite.

De ce fait, de nouvelles listes de signatures seront déposées auprès des organismes bancaires.

le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 6, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73287/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

SOCIETE FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE «SOCFINAL», Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 5.937.

Constituée suivant acte reçu par M^e Paul Wurth, Notaire de résidence à Luxembourg-Eich et M^e Charles Funck, Notaire de résidence à Junglinster, le 5 décembre 1959, publié au Mémorial, Recueil Spécial C 84 du 22 décembre 1959 et au Moniteur Belge du 1^{er} octobre 1960, n° 26654.

Statuts modifiés suivant actes reçus par Maître C. Funck et P. Wurth:

- le 15 mai 1962, publié au Mémorial C 51 du 20 juin 1962 et au Moniteur Belge du 23 juin 1962, n° 18.409-410;

- le 19 mai 1964, publié au Mémorial C 57 du 22 juin 1964 et au Moniteur Belge du 18 juillet 1964, n° 24.112-113.

Statuts modifiés suivant actes reçus par M^e Jacques Delvaux, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette:

- le 22 janvier 1985, publié au Mémorial C 51 du 22 février 1985 et au Moniteur Belge du 10 mai 1985, n° 850.510-513;

- le 24 juin 1987, publié au Mémorial C 302 du 27 octobre 1987 et au Moniteur Belge n° 102 du 17 octobre 1987;

- le 7 mars 1989, publié au Mémorial C 188 du 8 juillet 1989 et au Moniteur Belge n° 900 510-445 du 10 mai 1990.

Statuts modifiés le 19 octobre 1999, publié au Mémorial C 25 du 8 janvier 2000.

Statuts modifiés suivant actes reçus par M^e Jacques Delvaux, Notaire alors de résidence à Luxembourg:

- le 14 décembre 1999, publié au Mémorial C 159 du 21 février 2000;

- le 7 novembre 2000, publié au Mémorial C 370 du 18 mai 2001;

- le 10 juillet 2001, publié au Mémorial C 141 du 25 janvier 2002.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 18 juin 2002

2. Modification de la composition du conseil d'administration

Le Conseil décide d'appeler Monsieur Daniel-Louis Deleau aux fonctions d'administrateur, tenu compte de ces états de service et de son expérience. Le Conseil proposera donc à la prochaine assemblée générale d'augmenter le nombre d'administrateurs de 6 à 7 et de ratifier la nomination de Monsieur Deleau.

le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 6, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73288/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

CEFIP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 60.049.

EXTRAIT

L'an deux mille et deux (2002), le 25 juin, à 14.30 heures, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CEFIP S.A., s'est tenue à son siège social à Luxembourg.

Les actionnaires à l'unanimité ont décidé de:

1. Révocation du Conseil d'Administration
2. Nomination de trois nouveaux administrateurs:

QUESTINA S.A., siège social à Tortola, Road Town, Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams, Kay 1, Iles Vierges Britanniques,

UVENSIS S.A., siège social à Tortola, Road Town, Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams, Kay 1, Iles Vierges Britanniques,

Monsieur Erwann Sevellec, maître en droit, demeurant professionnellement au 5, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg

3. Révocation du commissaire aux comptes.

4. Nomination de M. Bernard Pranzetti, employé privé, demeurant professionnellement au 5, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg

5. L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des mille (1.000) actions représentant le capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF).

6. L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000, LUF), pour l'exprimer dorénavant en euros, au cours 40,3399 LUF=1,- EUR, en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR).

7. L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf à trente et un mille euros (31.000,- EUR).

10. L'assemblée décide de remplacer les mille (1.000) actions existantes sans expression de valeur nominale par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

11. Pouvoir est donné à Madame Thomas Françoise Véronique, employée privée, demeurant au 52, Chaussée de Warremme, 4520 Wanze, (Belgique) de pratiquer seule toutes opérations bancaires sans limite de montant, au nom, et pour le compte de la société.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le scrutateur / Le secrétaire

Enregistré à Mersch, le 7 octobre 2002, vol. 128, fol. 100, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

(73369/000/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

MANGROVE CAPITAL PARTNERS, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 74.666.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 8, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Signature.

(73372/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

LAGO LADOGA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 54.129.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2002, vol. 574, fol. 75, case 1 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(73373/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

LAGO LADOGA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 54.129.

—
*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
qui s'est tenue extraordinairement le 17 septembre 2002*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de LAGO LADOGA INVESTMENTS S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1999.
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999.
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

le report à nouveau de la perte: EUR 13.190,08

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours des exercices sociaux se terminant au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 24 septembre 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2002, vol. 574, fol. 79, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73374/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

SOBER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 74.370.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 96, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Signature.

(73378/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

CODRALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.
R. C. Luxembourg B 84.489.

Société anonyme constituée suivant acte notarié en date du 7 novembre 2001, publié au Mémorial C n° 397 du 12 mars 2002.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 10, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2002.

CODRALUX S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

(73400/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

FONDEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 72.402.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 96, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Signature.

(73379/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

HOLDEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 72.404.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 96, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Signature.

(73380/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

MAREX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 72.407.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 96, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Signature.

(73381/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

DRAKE ASSESSMENT & TECHNOLOGIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 72.028.

—
Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2002.

DRAKE ASSESSMENTS & TECHNOLOGIES, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

(73386/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

DRAKE ASSESSMENT & TECHNOLOGIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 72.028.

—
Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2002.

DRAKE ASSESSMENTS & TECHNOLOGIES, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

(73387/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

NOMEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 72.408.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 96, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Signature.

(73382/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

PHANTEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 72.410.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 96, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Signature.

(73383/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

OREX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 72.409.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 96, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Signature.

(73384/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

DRAKE SOLUTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 72.031.

—
Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2002.

DRAKE SOLUTIONS, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

(73388/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

DRAKE SOLUTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 72.031.

—
Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2002.

DRAKE SOLUTIONS, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

(73389/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

SOLEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 72.411.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 96, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Signature.

(73385/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

DRAKE TRAINING & DEVELOPMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 71.941.

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2002.

DRAKE TRAINING & DEVELOPMENTS, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

(73390/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

DRAKE TRAINING & DEVELOPMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 71.941.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2002.

DRAKE TRAINING & DEVELOPMENTS, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

(73391/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

BLUE ICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 71.653.

RECTIFICATIF

*à l'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
qui s'est tenue au siège social de la société en date du 18 décembre 2001,*

extrait enregistré à Luxembourg le 28 décembre 2001 et déposé au registre de commerce et des sociétés le 9 janvier 2002

Il y a lieu de lire la troisième phrase de la troisième résolution de la manière suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital souscrit de la société est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante actions (1.250) sans valeur nominale.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2002.

BLUE ICE S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 10, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73408/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

DRAKE IT TESTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 72.030.

—
Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2002.

DRAKE IT TESTING, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

(73392/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

DRAKE IT TESTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 72.030.

—
Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2002.

DRAKE IT TESTING, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

(73393/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

CITI INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 41.743.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2002.

CITI INVESTMENTS S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

(73397/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

NEWGENERATION 3000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 66.642.

—
Par décision du Conseil d'administration du 18 septembre 2002, M. Tiziano Zanatta, Dirigeant de société, Via Mancini 17, Nervesa della Battaglia (TV), a été coopté au Conseil d'administration, en remplacement de M. Albert Pennacchio, démissionnaire.

Luxembourg, le 20 septembre 2002.

Pour NEWGENERATION 3000 S.A.

Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 9, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73427/006/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

DRAKE IT TECHNOLOGIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 72.029.

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2002.

DRAKE IT TECHNOLOGIES, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

(73394/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

DRAKE IT TECHNOLOGIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 72.029.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2002.

DRAKE IT TECHNOLOGIES, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

(73395/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

POLCEVERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.
R. C. Luxembourg B 57.595.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2002.

POLCEVERA S.A.

P. Van Denzen

Administrateur

(73398/683/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

FRANKFURT-TRUST INVEST LUXEMBURG AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.
H. R. Luxemburg B 29.891.

Liste der für die FRANKFURT-TRUST INVEST LUXEMBURG AG, Luxemburg, ab 1. August 2002 gültigen Unterschriften

A. Monika Anell

Directeur

A. Monika Strowa

Fondé de Pouvoir

B. Luc Tiburzi

Chargé de Procuration

Die rechtsverbindliche Zeichnung erfolgt durch zwei Unterschriften der oben aufgeführten Zeichnungsberechtigten, von denen eine Unterschrift der Gruppe A angehören muß.

FRANKFURT-TRUST INVEST LUXEMBURG AG

M. Anell / M. Strowa

Directeur / Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 8, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73416/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

EUROPEAN DREDGING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

R. C. Luxembourg B 85.390.

Société anonyme constituée suivant acte notarié en date du 17 décembre 2001, publié au Mémorial C n° 619 du 20 avril 2002.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 10, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2002.

EUROPEAN DREDGING COMPANY S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

(73401/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

LOCAMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

R. C. Luxembourg B 63.487.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 10, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LOCAMAR S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

(73402/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

EUMARCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

R. C. Luxembourg B 53.056.

Société anonyme constituée suivant acte notarié en date du 22 novembre 1995, publié au Mémorial C n° 59 du 1^{er} février 1996, modifié par acte notarié en date du 3 février 1998.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 10, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2002.

EUMARCO S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

(73406/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

ANLUKO S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 37.982.

—
La société FIDUCOM S.A. dénonce d'un commun accord le siège social de la société ANLUKO S.A. et démissionne de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

En conséquence, la société FIDUCOM S.A. ne sera désormais plus habilitée à gérer la société ANLUKO S.A., ni à réceptionner le courrier en son nom et pour son compte à partir de cette date.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2002.

P. Van Herck

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 10, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73411/999/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

ALDEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.
R. C. Luxembourg B 71.638.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 10, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALDEA S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

(73403/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

ALDEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.
R. C. Luxembourg B 71.638.

Société anonyme constituée suivant acte notarié en date du 6 septembre 1999, publié au Mémorial C n° 895 du 26 novembre 1999.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 10, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2002.

ALDEA S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

(73404/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

EURO TRADERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.
R. C. Luxembourg B 67.767.

—
Par la présente la société FIDUCOM S.A. démissionne de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2002.

R. Van Herck

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 10, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73412/999/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

LA PALOMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 32, rue Dernier Sol.
R. C. Luxembourg B 27.401.

Constituée suivant acte reçu par le notaire Lucien Schuman, de résidence à Luxembourg, en date du 7 janvier 1988, publiée au Mémorial C de 1988, page 4835.

Modifiée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 16 janvier 1989, publié au Mémorial C de 1989, page 7554.

—
Les associés de la société à responsabilité limitée LA PALOMA, S.à r.l., à savoir:

- Madame Helga Lyko, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur José Ruiz-Sanchez, demeurant à Luxembourg;

se sont réunis en assemblée générale et ont décidé de transférer le siège social de la société à Luxembourg, 187, rue de Hamm, à L-2543 Luxembourg, 32, rue Dernier Sol;

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 10, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73439/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

RENAISSANCE CRUISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

R. C. Luxembourg B 70.919.

Société anonyme, constituée suivant acte notarié en date du 14 juillet 1999, publié au Mémorial C n° 767 du 15 octobre 1999.

Le bilan au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 10, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RENAISSANCE CRUISES S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

(73405/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

RENAISSANCE CRUISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

R. C. Luxembourg B 70.919.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'Administration du 12 mars 2002 que les résolutions suivantes ont été prises:

1. Le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur André Mathieu en sa qualité d'administrateur avec effet immédiat

2. Monsieur Philippe Janssens demeurant professionnellement à Luxembourg a été coopté en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet immédiat jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui procédera à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2002.

RENAISSANCE CRUISES S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 10, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73410/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

LUXEMBOURG MARINE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

R. C. Luxembourg B 53.040.

Extrait de l'Assemblée Générale des actionnaires du 8 août 2001

Il résulte du procès-verbal de cette assemblée générale qu'à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes ont été prises:

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur l'administrateur Monsieur Fernand Pauly et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat au 29 mai 2000

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur l'administrateur Monsieur Leo Staut et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat au 7 juin 2001.

- L'Assemblée procède à l'élection définitive au poste d'administrateur de Monsieur Noël Delaby demeurant à Luxembourg, coopté par décision du conseil d'administration du 29 mai 2000. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle de 2006.

- L'Assemblée renouvelle les mandats de l'administrateur-délégué Monsieur Raymond Van Herck et de l'administrateur Tim Van Herck jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

L.M.S. S.A.

Signature

L'administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 10, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73413/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

2SDA, STATISTICAL STUDIES AND DATA ANALYSIS.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 42.143.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 9, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Signature.

(73417/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

LA MAISON DU RIZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3220 Bettembourg, 48, rue Collart.
R. C. Luxembourg B 67.272.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 8, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Signature.

(73419/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

CEMENE G.E.I.E., Groupement Européen d'Intérêt Economique.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.
R. C. Luxembourg D 028.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 7 janvier 2002

Première résolution

Le mandat de M. Jérôme Dessaux en tant que gérant du GEIE est renouvelé pour une période de 3 ans à compter de l'expiration du mandat actuel.

Deuxième résolution

Mesdames Elisabeth Herz-Lamp et Mouillefarine sont habilitées pour engager le GEIE CEMENE dans toute action commerciale que l'une ou l'autre estimerait utile.

Troisième résolution

Monsieur Jérôme Dessaux est mandaté pour ouvrir un compte bancaire au nom de GEIE CEMENE.

Fait à Luxembourg, le 7 janvier 2002.

M. Elosegui / H.-P. Charlot / J. Dessaux

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 9 case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(73420/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

ELLIOTT-AUTOMATION CONTINENTAL, Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 6.322.

By decision of the extraordinary general shareholders' meeting dated 30th September 2002, the resignations of the Directors Mrs. Julie C. Polley and Mr François Steil have been accepted.

The mandates of the Directors Mr Richard Anthony Robinson, President, Mr Carlo Pestelli and Mr Giambattista Puddu as well as of the Statutory auditor DELOITTE & TOUCHE S.A. have been renewed for a period of one year, expiring immediately after the general meeting approving the balance sheet and profit and loss accounts as at 31st March 2001.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour ELLIOTT-AUTOMATION CONTINENTAL

Société Anonyme Holding

EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A.,

Luxembourg, en abrégé EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 9, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73423/006/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

FREBELA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 56.959.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 16 septembre 2002, le mandat de l'Administrateur M. Jean-François Buisson a été renouvelé pour une durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2007. Les démissions des Administrateurs Mme Marie-Bernard Springer et Mme Andrée Bazy ont été acceptées.

VALON S.A., société anonyme, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et LANNAGE S.A., société anonyme, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg ont été appelées aux fonctions d'administrateur et AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg a été nommée Commissaire aux comptes pour une durée de six ans. Tous les mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2007.

Avec effet au 1^{er} janvier 2001 le capital social de la société a été converti de LUF 2.000.000,- en EUR 49.578,70. Le capital social est dorénavant fixé à EUR 49.578,70 (quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix cents), divisé en 2.000 (deux mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

M. Jean-François Buisson, adresse professionnelle, 7, rue du Souvenir, F-38400 St Martin d'Herès, VALON S.A., Société Anonyme, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et LANNAGE S.A., société anonyme, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est la société AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour FREBELA S.A.

Société Anonyme

EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg

en abrégé EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 9, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73424/006/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

ADT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 40.399.

Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 8, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Signature.

(73430/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

ADT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 40.399.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires
de la société tenue le 25 septembre 2002*

L'assemblée a approuvé le bilan, le compte de profits et pertes arrêtés au 30 septembre 1998 ainsi que le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du réviseur d'entreprises indépendant.

L'assemblée a décidé d'affecter la perte de l'exercice 1998 s'élevant à 5.948 USD en report à nouveau.

L'assemblée a donné pleine et entière décharge (quitus) aux membres du conseil d'administration et au réviseur d'entreprises indépendant pour l'exécution de leur mandat pour la période couvrant l'exercice clos au 30 septembre 1998.

Pour publication et réquisition

ADT FINANCE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 8, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73434/253/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

INTERPARFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 59.848.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2002, les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes ont été renouvelés pour la durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2008.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

Mme Birgit Mines-Honneff, Employée de banque, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, MM. Jean Bodoni, Ingénieur commercial, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Guy Kettmann, Attaché de direction, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg et Albert Pennacchio, Attaché de direction, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est Mme Marie-Claire Zehren, Employée de banque, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 septembre 2002.

Pour INTERPARFIN S.A.

Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 9, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73425/006/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

TAMANA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 32.466.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2001, les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes ont été renouvelés pour la durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2007.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

MM. Guy Baumann, Attaché de direction, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Jean Bodoni, Ingénieur commercial, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Guy Kettmann, Attaché de direction, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg et Albert Pennacchio, Attaché de direction, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est Mme Rolande Germain, Employée de banque, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 septembre 2002.

Pour TAMANA HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 9, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73426/006/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

MASKIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2343 Luxembourg, 138, rue des Pommiers.

R. C. Luxembourg B 49.135.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 16, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour la société MASKIT, S.à r.l.

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A.

B. Abbate

Représentant

(73613/716/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

BUNKER LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.
R. C. Luxembourg B 69.591.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 20 août 2002

Il résulte du procès-verbal de cette assemblée générale extraordinaire qu'à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes ont été prises:

- a. L'Assemblée prend acte de la démission du commissaire aux comptes, Angela Cuciniello, employée privée demeurant à Luxembourg et lui accorde décharge pour l'exercice de son mandat au 16 août 2001
- b. L'Assemblée décide d'élire aux fonctions de commissaire aux comptes la société FIDUCOM S.A. avec siège social à Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'an 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

BUNKER LUX S.A.

Signature

L'administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 10, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73414/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

BUNKER LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.
R. C. Luxembourg B 69.591.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue de façon extraordinaire en date du 4 octobre 2001

Il résulte du procès-verbal de cette assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire qu'à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes ont été prises:

- 1) Les comptes annuels et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999 sont approuvés;
- 2) La perte est reportée à l'exercice 2000;
- 3) Par vote spécial, décharge est accordée à chacun des administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes, pour l'exécution de leur mandat et gestion pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 1999;
- 4) L'Assemblée prend acte de la démission de l'administrateur Monsieur Leo Staut et lui accorde décharge pour l'exercice de son mandat au 7 juin 2001 et nomme définitivement Monsieur Noël Delaby demeurant à Luxembourg, comme nouvel administrateur afin d'achever le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

BUNKER LUX S.A.

Signature

L'administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 10 case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73415/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

K.I.Z. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 37.383.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 3 juillet 1991, acte publié au Mémorial C n° 3 du 4 janvier 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 16 avril 1992 et du 23 décembre 1993, actes publiés au Mémorial C n° 421 du 23 septembre 1992 et au Mémorial C n° 155 du 21 avril 1994. Le capital a été converti en EUR par acte sous seing privé le 25 septembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 322 en date du 27 février 2002.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2002, vol. 575, fol. 1, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour K.I.Z. LUXEMBOURG S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(73671/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

EUROMAN S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 32.732.

DISSOLUTION

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 16 septembre 2002 à 15 heures, Monsieur Christian Billon, réviseur d'entreprise, Luxembourg a été nommé Commissaire-vérificateur.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 26 septembre 2002, que la liquidation de la société, décidée en date du 11 mars 2002, a été clôturée et que EUROMAN S.A. a définitivement cessé d'exister.

Quitus a été accordé au Liquidateur et au Commissaire-vérificateur. Les livres sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour EUROMAN S.A.

Société Anonyme (Liquidée)

EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A.

Luxembourg, en abrégé EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 9, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73428/006/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

ITALFORTUNE INTERNATIONAL ADVISORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 8.734.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Annuelle du 23 avril 2002, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Ettore Fumagalli

BANCANAPOLI SIM & FUMAGALLI SOLDAN, Via Meravigli 16, I-20122 Milano

- Mauro Scalfi

BIPIELLE FONDICRI SGR, Via San Vittore al Teatro, 1/3, I-20123 Milano

- Dario Sorini

BANCA POPOLARE DI LODI, Via Polenghi Lombardo 13, 26900 Lodi

- Vito Squicciarini

BANCA POPOLARE DI LODI, Via Polenghi Lombardo 13, I-26900 Lodi

- Gino Vismara

BANCA BIPIELLE NETWORK, Via Bernina 7, I-20158 Milano

Compte tenu d'un résultat reporté de USD 31.401 et d'un bénéfice de USD 427.178, le bénéfice disponible de l'exercice s'élève à USD 458.579 que l'Assemblée décide de répartir comme suit:

- dividende: USD 420.000, soit USD 7 par action

- report à nouveau: USD 38.579

Pour ITALFORTUNE INTERNATIONAL ADVISORS S.A.

Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 9, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73429/006/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

INTERNATIONAL ANTIGUA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 40.488.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 9, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(73436/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

ADT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 44.300.

Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 8, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Signature.

(73431/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

ADT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 44.300.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires
de la société tenue le 25 septembre 2002*

L'assemblée a approuvé le bilan, le compte de profits et pertes arrêtés au 30 septembre 1998 ainsi que le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du réviseur d'entreprises indépendant.

L'assemblée a décidé d'affecter la perte de l'exercice 1998 s'élevant à 129.222 USD en report à nouveau, de sorte qu'il en résulte une perte globale reportée de 522.418 USD au 30 septembre 1998.

L'assemblée a donné pleine et entière décharge (quitus) aux membres du conseil d'administration et au réviseur d'entreprises indépendant pour l'exécution de leur mandat pour la période couvrant l'exercice clos au 30 septembre 1998.

Pour publication et réquisition

ADT LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 8, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73432/253/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

ADT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 44.300.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires
de la société tenue le 25 septembre 2002*

L'assemblée a pris connaissance du fait que les pertes enregistrés lors de l'exercice 1998 par la Société excèdent les trois quarts de son capital social.

Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée a décidé de poursuivre les activités de la Société.

Pour publication et réquisition

ADT LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 8, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73433/253/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

PASHMIN'ART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 74.487.

Le bilan établi au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 8, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour PASHMIN'ART S.A.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(73437/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

LOPES FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8365 Hagen, 43, rue Principale.

STATUTS

L'an deux mille deux, le dix-huit septembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaissent:

- 1.- Monsieur José Maria Lopes Carvalho, machiniste, demeurant Steinfort, 7, rue du Cimetière.
- 2.- Monsieur Domingos Lopes Carvalho, machiniste, demeurant à Esch/Sûre, 20, rue de l'Eglise.
- 3.- Monsieur Agostinho Lopes Carvalho, machiniste, demeurant à L-8365 Hagen, 43, rue Principale.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Entre les associés présents et futurs, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société sera LOPES FRERES, S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet tous travaux de jardinage-paysagisme et excavations, entretien, terrassement.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, financières, mobilières et immobilières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Le siège social est établi à Hagen, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts et à l'étranger moyennant l'unanimité des associés.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.600,- (douze mille six cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de EUR 126,- (cent vingt-six euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément des autres associés et après leur avoir été offerte en priorité.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

La société sera valablement engagée par les signatures conjointes de deux gérants, dont obligatoirement celle du gérant technique.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Toutefois, en cas d'urgence ou de difficultés matérielles, la tenue de réunions n'est pas obligatoire.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

En cas de décision modificative des statuts prise par voie circulaire, les votes émis seront dépouillés et le résultat du scrutin fera l'objet d'un procès-verbal établi par acte notarié, le tout par et à la requête de la gérance ou de toute personne à ce déléguée par la gérance.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitées.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au trente et un décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en conformité avec l'article neuf des statuts.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2002.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur José Maria Lopes Carvalho, prénommé, quarante-deux parts sociales	42
2.- Madame Domingos Lopes Carvalho, prénommé, quarante-deux parts sociales	42
3.- Monsieur Agostinho Lopes Carvalho, prénommé, quarante-deux parts sociales	42
Total: cent vingt-six parts sociales	126

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 12.600,- (douze mille six cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Gérants administratifs:

- Monsieur José Maria Lopes Carvalho, prénommé.

- Monsieur Agostinho Lopes Carvalho, prénommé.

Gérant technique:

Monsieur Domingos Lopes Carvalho, prénommé.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société sera valablement engagée par les signatures conjointes de deux gérants, dont obligatoirement celle du gérant technique.

2) Le siège social de la Société est établi à L-8365 Hagen, 43, rue Principale.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation aux comparants, ils ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: J.M. Lopes Carvalho - D. Lopes Carvalho - A. Lopes Carvalho - J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2002, vol. 14CS, fol. 52, case 5. – Reçu 126 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2002.

J. Elvinger.

(73520/211/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

WHITE FAIRY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le dix-neuf septembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- La société de droit du Panama DAEDALUS OVERSEAS INC., ayant son siège à Panama-City;

2.- La société des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands;

ici représentées par Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit (UCL), demeurant à Rulles (Belgique), en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les dites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent avoir arrêtés entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: WHITE FAIRY HOLDING S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la participation sous quelque forme que ce soit, dans toute autre société ou toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent Euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois d'août à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription et libération du capital

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société de droit panamien DAEDALUS OVERSEAS INC., prénommée: cent cinquante-cinq actions	155
2.- La société BRIGHT GLOBAL S.A., prénommée: cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Tous comparants déclarent et reconnaissent que toutes les actions souscrites ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les comparants déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille six cents Euros.

Dispositions transitoires

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra le deuxième jeudi du mois d'août 2004 à 11.00 heures en son siège social.

A titre de dérogation transitoire aux dispositions de l'article 10, le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société étant arrêtés et la société régulièrement constituée, les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un. Leurs mandats viennent à expiration à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'exercice social de l'an 2008.

2. Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Bruno Beernaerts, Licencié en Droit (UCL), demeurant à B-6637 Fauvillers (Belgique);
 b) Monsieur David De Marco, Directeur, demeurant à L-9186 Stegen;
 c) Monsieur Mario De Stefani, comptable, demeurant à Fescoggia (Suisse).

3. Est nommé commissaire aux comptes:

la société à responsabilité limitée CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

4. L'assemblée autorise la nomination d'un ou plusieurs administrateurs-délégués.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Moinet - J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2002, vol. 14CS, fol. 52, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2002.

J. Elvinger.

(73524/211/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

BUTROS FINANCIAL DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt septembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Tortola, le 13 septembre 2002,

2) La société ST AYMAR S.A., ayant son siège social à Panama, République de Panama,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 13 septembre 2002.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par les parties comparantes et par le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BUTROS FINANCIAL DEVELOPMENT S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) divisé en trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 20 septembre 2002 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;
- de déterminer les conditions de souscription et de libération;
- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;
- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;
- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital; et enfin
- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2 mai à 13.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2002.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2003.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, préqualifiée, seize actions	16
2) La société ST AYMAR S.A., préqualifiée, seize actions	16
Total: trente-deux actions	32

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
 - b) Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
 - c) Madame Andrea Dany, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
 - d) Madame Nicole Thommes, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
 - La société CEDERLUX-SERVICES S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social de l'an 2002.
- 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Koeune - J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2002, vol. 136S, fol. 45, case 9. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2002.

J. Elvinger.

(73522/211/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

BICARLERI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5956 Itzig, 5A, rue de la Corniche.

R. C. Luxembourg B 73.302.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 17, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BICARLERI S.A.

Signature

(73481/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

**ELECTRICITE INNOLUX S.A., Société Anonyme,
(anc. ETABLISSEMENTS STAJNAR).**

Siège social: L-1880 Luxembourg, 100, rue P. Krier.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Maître Gérard Schank, avocat, demeurant à Luxembourg.

2.- Maître Gérard A. Turpel, avocat, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme de droit luxembourgeois qui est présentement constituée.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-devant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de ELECTRICITE INNOLUX S.A., anciennement ETABLISSEMENT STAJNAR.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet les installations électriques en tous genres, les réparations, les dépannages, ainsi que le commerce d'articles électriques et électroniques.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs décrits ci-dessus et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 310,- (trois cent dix Euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un Conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'Assemblée Générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Art. 8. Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 11. Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie des pouvoirs relatifs à la gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

En cas d'absence et/ou d'empêchement, l'administrateur absent et/ou empêché pourra donner pouvoir à un autre membre du conseil d'administration de le représenter au sein du conseil d'administration.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite des actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée Générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2002.

L'assemblée annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués aux statuts en 2003.

Souscription

Les 100 (cent) actions ont été souscrites comme suit par:

1.- Maître Gérard Schank, prénommé, cinquante actions	50
2.- Maître Gérard Turpel, prénommé, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Ces actions ont été libérées intégralement (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est fixée à L-1880 Luxembourg, 100, rue Pierre Krier.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, pour une période de six années:

a) Monsieur Germain Stajnar, maître-électricien retraité, demeurant à L-2441 Luxembourg, 189, rue de Rollingergrund,

b) Madame Marie-Claire Bon, sans profession, demeurant à B-6792 Halanzy, 14, rue Mathieu,

c) Maître Gérard A. Turpel, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur Germain Stajnar, prénommé, a été nommé comme administrateur-délégué, lequel peut valablement engager la société sous sa seule signature.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour une période de six années:

la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l., ayant son siège social à L-5365 Münsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: G.Schank - A.Turpel - J.Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2002, vol. 136S, fol. 46, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2002.

J. Elvinger.

(73523/211/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

FINANCIERE MAC-JASH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

I) La société anonyme PARGESTION S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 80.706,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Serge Atlan, administrateur de société, demeurant à L-1511 Luxembourg, 114, avenue de la Faïencerie,

en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée à Luxembourg en date du 24 septembre 2002.

II) La société anonyme EURODOM S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 80.684,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Serge Atlan, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée à Luxembourg en date du 24 septembre 2002.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties vont constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de FINANCIERE MAC-JASH S.A.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société aura pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social, notamment en empruntant avec ou sans garanties et en toutes monnaies, y compris par voie d'émission publique d'obligations, dans le respect des conditions légales, ainsi que toutes opérations pouvant s'y rapporter directement ou indirectement ou pouvant en favoriser le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées par des apports en espèces.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article dix-huit, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre deux mille trois et par dérogation à l'article quinze, la première assemblée annuelle se tiendra en deux mille quatre.

Souscription

Les trois cent dix (310) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société anonyme PARGESTION S.A., prédésignée, cent cinquante-cinq actions	155
2.- La société anonyme EURODOM S.A., prédésignée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, représentant la contre-valeur de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), de sorte que cette somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément, par la production d'un certificat bancaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant au moins approximatif des frais, dépenses et rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont évalués sans préjudice à la somme de mille six cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

- la société anonyme PARGESTION S.A., prédésignée;
- la société anonyme EURODOM S.A., prédésignée;
- Monsieur Serge Atlan, prénommé.

Les mandats des administrateurs seront exercés à titre gratuit.

2. L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

la société anonyme FIDUCIAIRE MONTEREY INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

3. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2003.

4. Le siège de la société est fixé au 39, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

5. L'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société à l'un de ses membres.

Réunion du Conseil d'Administration

Et à l'instant s'est réuni le conseil d'administration des membres présents ou représentés.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de déléguer la gestion journalière de la société à la société anonyme PAR-GESTION S.A., prédésignée, avec pouvoir de signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Atlan, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2002, vol. 14CS, fol. 55, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2002.

M. Thyes-Walch.

(73534/233/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

V 8 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

I) La société anonyme PARGESTION S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 80.706,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Serge Atlan, administrateur de société, demeurant à L-1511 Luxembourg, 114, avenue de la Faïencerie,

en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée à Luxembourg en date du 24 septembre 2002.

II) La société anonyme EURODOM S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 80.684,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Serge Atlan, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée à Luxembourg en date du 24 septembre 2002.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties vont constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de V 8 S.A.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société aura pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social, notamment en empruntant avec ou sans garanties et en toutes monnaies, y compris par voie d'émission publique d'obligations, dans le respect des condi-

tions légales, ainsi que toutes opérations pouvant s'y rapporter directement ou indirectement ou pouvant en favoriser le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées par des apports en espèces.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article dix-huit, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre deux mille trois et par dérogation à l'article quinze, la première assemblée annuelle se tiendra en deux mille quatre.

Souscription

Les trois cent dix (310) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société anonyme PARGESTION S.A., prédésignée, cent cinquante-cinq actions	155
2.- La société anonyme EURODOM S.A., prédésignée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, représentant la contre-valeur de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), de sorte que cette somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément, par la production d'un certificat bancaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant au moins approximatif des frais, dépenses et rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, sont évalués sans préjudice à la somme de mille six cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

- la société anonyme PARGESTION S.A., prédésignée;
- la société anonyme EURODOM S.A., prédésignée;
- Monsieur Serge Atlan, prénommé.

Les mandats des administrateurs seront exercés à titre gratuit.

2. L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

la société anonyme FIDUCIAIRE MONTEREY INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

3. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2003.

4. Le siège de la société est fixé au 39, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

5. L'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société à l'un de ses membres.

Réunion du Conseil d'Administration

Et à l'instant s'est réuni le conseil d'administration des membres présents ou représentés.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de déléguer la gestion journalière de la société à la société anonyme PARGESTION S.A., prédésignée, avec pouvoir de signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Atlan- M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2002, vol. 14CS, fol. 56, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2002.

M. Thyès-Walch.

(73535/233/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2002.

DANA SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 71.643.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société DANA SERVICES, S.à r.l., tenue l'an deux mille deux (2002), le 27 septembre, à 11 heures, à son siège social à Luxembourg, que les actionnaires ont décidé:

1. Annulation des deux cessions de parts sociales effectuées le 24 avril 2002 de UVENSIS S.A. à respectivement Messieurs Dieter Kundler et Bernard Pranzetti, enregistrées à Mersch le 30 avril 2002, vol. 128, fol. 31, case 2, ces cessions ayant été faites en contradiction avec les statuts de la société et non déposées au registre du commerce et des sociétés.

2. Cession de 125 parts sociales (cent vingt-cinq), de la société DANA SERVICES, S.à r.l., d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq) chacune de UVENSIS S.A. à Monsieur Dieter Kundler, suivant cession de parts sous seing privé jointe en annexe, et en faisant partie intégrante.

3. Cession de 125 parts sociales (cent vingt-cinq), de la société DANA SERVICES, S.à r.l., d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq) chacune de UVENSIS S.A. à Madame Goergen-Nevodnycha Tetyana, suivant cession de parts sous seing privé jointe en annexe, et en faisant partie intégrante.

4. Cession de 125 parts sociales (cent vingt-cinq), de la société DANA SERVICES, S.à r.l., d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq) chacune de UVENSIS S.A. à Monsieur Bernard Pranzetti, suivant cession de parts sous seing privé jointe en annexe, et en faisant partie intégrante.

5. Acceptation de la démission de la société UVENSIS S.A. gérante de DANA SERVICES, S.à r.l., avec quitus de la gérance, et décharge accordée.

6. Nomination comme nouvelle gérante de Madame Goergen-Nevodnycha Tetyana, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature individuelle, au sens de la loi d'établissement du 28 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Le secrétaire / Le président / Le scrutateur

Enregistré à Mersch, le 7 octobre 2002, vol. 128, fol. 99, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

(73368/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

KEY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2016 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 88.820.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique du 24 septembre 2002

Il résulte du procès-verbal que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Giorgio Magnoni, administrateur, demeurant à Milan et de Monsieur Mark A. Larkin, administrateur, demeurant à Milan;

- L'associé unique accorde décharge pleine et entière à Monsieur Giorgio Magnoni et Monsieur Mark A. Larkin pour l'exercice de leur mandat d'administrateur de la société jusqu'à ce jour.

- L'associé unique décide de nommer avec effet immédiat Monsieur Massimo Magnoni, demeurant à Calle Reina Victoria n° 19, Atico 1, Barcelona, Spain, comme administrateur de la société en remplacement des administrateurs démissionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2002.

Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 9, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(73435/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

INTERGUARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 70.323.

Le bilan établi au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 8, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour INTERGUARD S.A.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(73438/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

CREDEMLUX, CREDEM INTERNATIONAL (LUX) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 11.546.

Composition du Conseil d'Administration

Lucio Zanon Di Valgiurata, Président;

Fulvio Albarelli, Vice-Président;

Sido Bonfatti, Administrateur;

Franco Callosi, Administrateur;

Roberto Catellani, Administrateur.

Régime des signatures autorisées

Tous les actes engageant la société, en toute hypothèse et sans limitation de montant, sont signés par:

- le Président du Conseil d'Administration et en son absence, par le Vice-Président du Conseil d'Administration;
- deux Administrateurs signant conjointement.

La Banque est aussi valablement engagée, dans les limites exposées ci-dessous, pour les actes compris dans la gestion journalière;

- par Lorenzo Modestini, Directeur et/ou par Claudio Bianchi, Directeur Adjoint

qui ont délégué de pouvoir, avec signature individuelle, pour:

1. représenter la Banque auprès des autorités locales et de la délégation du personnel,
2. coordonner les rapports de la Banque avec les autres établissements de crédit luxembourgeois et étrangers et ouvrir des comptes auprès d'autres banques, établissements de crédit ou comptes postaux au nom de la Banque,
3. accomplir tous actes comportant des engagements contractuels pour l'établissement tels que les octrois de crédit, émissions de garanties, acceptations bancaires, fidéjussions et avals réalisés au nom de la Banque pour compte de tiers, en faveur de sociétés, privés, organismes publics, organismes d'Etat et organismes similaires jusqu'à un montant de euros 500.000,-,
4. accomplir tous actes comportant des engagements contractuels pour l'établissement concernant l'activité de trésorerie, titres et changes et plus généralement, toute l'activité financière qui comporte une prise de risque de prix,
5. l'émission de chèques, ordres de paiement ainsi que pour les opérations sur titres et valeurs mobilières, les ouvertures de crédit, les lettres de crédit, règlements de titres, dans le cadre de l'exécution des opérations pour compte de tiers,
6. signer tous les actes pour lesquels est prévue une signature de catégorie inférieure tels que les chefs de service et/ou chefs d'unité.

- Lorenzo Modestini et/ou Claudio Bianchi

ont délégué de pouvoir, par signature conjointe avec un Administrateur, pour signer:

1. tous les actes comportant des engagements contractuels pour l'établissement, à l'exclusion de ceux relatifs aux octrois en matière de crédit et de finance conformément aux délibérations prises par les organes compétents,
2. les actes comportant des engagements contractuels pour l'établissement tels les octrois de crédit, émissions de garantie, acceptations bancaires, fidéjussions et avals réalisés au nom de la Banque, pour compte de tiers, en faveur de sociétés, privés, organismes publics, organismes d'Etat et organismes similaires, supérieurs à EUR 500.000,-.

- Robin Michael Haswell Alder - Gianni Suriani

ont délégué de pouvoir, avec signature individuelle, pour:

1. signer les contrats d'ouverture de compte, de gestion de patrimoine, sur base d'un mandat ou d'un accord préalable, et pour l'ouverture d'autres contrats représentant des rapports avec la clientèle,
2. signer tous actes pour lesquels est prévue une signature de catégorie inférieure.

- Antonio Borges - Renaud De Bernardi - Vito Giannoccaro - Luc Glaude - Giovanni Iannello - Jean-René Majewski - Denise Schiltz - Constant Watry

ont délégué de pouvoir, avec signature conjointe à deux, pour:

1. l'émission de chèques, ordre de paiement et opérations sur titres et valeurs mobilières jusqu'à un montant de EUR 25.000,- suivant dispositions de tiers,
2. signer les contrats d'ouverture de compte et de gestion de patrimoine, sur base d'un mandat ou d'accord préalable,

ainsi que la délégation de pouvoir avec signature individuelle, pour
1. l'envoi de la correspondance ordinaire à titre de demande ou de communication ou encore de transmission de documents, qui n'engagent en aucune manière la responsabilité de la Banque,
et la délégation de pouvoir, par la signature de l'un d'eux avec la signature conjointe d'un Guichetier, pour:
1. l'endossement de chèques et d'effets pour l'encaissement, reçus, quittances et accusés de réception d'espèces, de titres, de coupons et d'autres objets de valeurs.

La présente liste des signatures autorisées remplace celle publiée précédemment.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2002.

CREDEM INTERNATIONAL (LUX)

Société Anonyme

Signature

Le Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2002, vol. 575, fol. 4, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73440/000/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

CREDEMLUX, CREDEM INTERNATIONAL (LUX) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 11.546.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 27 septembre 2002

- Monsieur Roberto Catellani demeurant à Reggio Emilia (I), est nommé définitivement comme administrateur. Le mandat de Monsieur Roberto Catellani expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2002.

CREDEM INTERNATIONAL (LUX) S.A.

L. Modestini

Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2002, vol. 575, fol. 4, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73441/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.

P.I. EASTERN EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

R. C. Luxembourg B 46.547.

Décision prise lors de l'Assemblée Générale de la société P.I. EASTERN EUROPE:

Nomination du Commissaire aux comptes VAN CAUTER, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2002.

Pour extrait conforme

P.I. EASTERN EUROPE

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2002, vol. 574, fol. 26, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(73445/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2002.
